

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
8 juillet 2020

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINE - ARTICLE L.121-8-IV

- **Proposition de règlement relative au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable et désigne M Jacques ARCHIMBAUD garant de cette concertation.

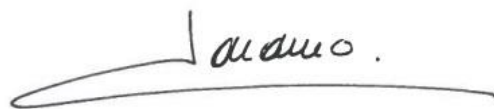
[Consulter la décision](#)

PROCÉDURES EN COURS

I. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)** : la CNDP désigne M David CHEVALLIER garant de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, en complément de M Jacques ARCHIMBAUD, déjà nommé.

[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO